

# MAIRIE DE TRAMAIN COTESD 'ARMOR

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Portant sur le projet de modification n° 2 du PLU de TRAMAIN

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n° 2 du PLU de la Commune de TRAMAIN. Cette modification a pour motifs :

- L'ouverture à l'urbanisation de la zone 1AUS
- La modification du règlement des zones AU
- L'instauration d'Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur concerné par cette ouverture à l'urbanisation.

**L'enquête est ouverte pour une durée de 32 jours à compter du lundi 28 mai 2018 au jeudi 28 juin 2018.**

**Monsieur Claude BELLEC**, commandant de police en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront déposés et consultables, pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de TRAMAIN aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Tramain, soit du lundi au samedi de 9h à 12h30.

Le dossier d'enquête publique sera également publié sur le site internet de la Préfecture des Côtes d'Armor (<http://www.cotes-darmor.gouv.fr>).

Toutes observations, propositions et contre-propositions pourront être formulées et transmises pendant la durée de l'enquête selon les modalités suivantes :

- Soit consignées dans le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie de TRAMAIN
- Soit adressées par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie, 4 rue de la République 22640 TRAMAIN
- Soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : [commune-de-tramain@orange.fr](mailto:commune-de-tramain@orange.fr)

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne (pour les versions « papier ») qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le Commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- Lundi 28 mai 2018 de 9h à 12h30
- Samedi 16 juin 2018 de 9h à 12h30
- Jeudi 28 juin 2018 de 9h à 12h30

afin de recueillir ces observations.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera adressée au Préfet du Département des Côtes d'Armor ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Rennes. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de TRAMAIN aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture des Côtes d'Armor aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet de modification du PLU, éventuellement modifié, pour tenir compte de remarques et observations formulées lors de l'enquête publique et de l'avis du commissaire-enquêteur, sera soumis pour approbation au Conseil Municipal de TRAMAIN.

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Madame Le Maire de TRAMAIN qui est la personne responsable du projet.

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir une copie du dossier d'enquête auprès de Madame Le Maire de TRAMAIN.